

Zeitschrift: Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 3 (1946)

Heft: 20

Rubrik

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des critiques soulevées par l'ordonnance de 1941 : ainsi, les cours complémentaires obligatoires seront supprimés, les cours de jeunes tireurs, comme les cours techniques militaires, seront complètement détachés de l'I. P.

Les divers articles du projet d'ordonnance font actuellement l'objet de nombreuses propositions et suggestions, tant de la part des cantons que des associations sportives, de sorte qu'il est superflu, dans le cadre de ce rapport, d'entrer dans le détail de ces considérations ; c'est à la nouvelle Commission fédérale de la gymnastique et des sports qu'il appartiendra, en qualité d'instance consultative du Département militaire fédéral, de trouver une solution susceptible de donner satisfaction aux cantons et aux associations.

Moniteurs.

Notre canton dispose actuellement de 201 moniteurs et 47 sous-moniteurs pour l'instruction de base et de 41 moniteurs pour l'enseignement du ski. 31 d'entre eux ont été formés en 1945. Nos besoins en moniteurs seraient ainsi couverts, si nous ne devions malheureusement constater, comme d'ailleurs dans les autres cantons, que le 20 % de ceux qui ont été convoqués sur notre demande à des cours fédéraux, n'ont pas mis leurs connaissances au service de l'I. P. ; nous devons dès lors veiller davantage encore au choix des futurs moniteurs et n'envoyer suivre des cours fédéraux que ceux qui s'engagent à travailler par la suite dans nos organisations, en particulier pour l'enseignement du ski.

La majorité de nos moniteurs sont à la hauteur de la belle tâche qui leur est confiée. Le moniteur doit toujours se souvenir qu'il ne s'agit pas de « driller » mécaniquement les jeunes gens à l'exercice des 5 disciplines imposées, mais d'arriver, par un travail varié et méthodique, à exercer sur eux une influence éducative et à les amener ainsi à fournir aisément la performance demandée. On constate encore souvent que cette notion essentielle n'est pas ancrée dans l'esprit de nos moniteurs, auxquels manque une exacte conception des devoirs, des buts et des moyens.

Travail dans les groupes.

Il en est de la jeunesse comme de la terre des champs: celui qui travaille négligemment ne récolte rien ; celui qui s'y consacre avec zèle ne manque pas de recueillir les fruits de son labour.

En 1945, le canton de Fribourg a de nouveau fait une ample moisson. La participation totale aux examens de base s'élève à 3357 jeunes gens, soit quelque 200 de moins qu'en 1944.

550 jeunes gens ont pris part aux diverses disciplines facultatives du groupe B et du groupe C.

383 jeunes gens ont rempli en 1945 les conditions pour l'obtention de l'insigne cantonal I. P. La plus grande partie d'entre eux ont obtenu cette distinction grâce à leur participation aux cours de jeunes tireurs, principalement dans les campagnes. Nous soulignons avec un plaisir particulier cette collaboration entre l'I. P. et le tir.

Administration et propagande.

L'O. F. I. a de nouveau organisé en 1945 un cours fédéral pour comptables des bureaux cantonaux de l'I. P., initiative très utile en raison de la complexité des dispositions administratives à appliquer et qui contribue à faciliter le règlement de comptes entre la Confédération et les cantons. Nous souhaitons que la nouvelle ordonnance sur l'I. P. marquera une sensible simplification de ces travaux administratifs, ce qui ne manquerait pas de favoriser le développement de l'instruction préparatoire.

L'établissement du décompte avec les différents groupes a donné lieu à de nombreuses observations ; tantôt les feuilles d'examen étaient incomplètement ou inexactement remplies et il a fallu les retourner aux organisations ; tantôt le « contrôle des heures d'entraînement » ou l'« état nominatif des participants aux groupes C. » n'étaient pas établis conformément aux prescriptions. Ces inconvénients pourraient être évités si les moniteurs et les chefs de district apportaient plus d'attention à ces travaux administratifs dont l'importance ne doit pas leur échapper.

La propagande a également requis nos soins les plus attentifs. En plus des appels adressés individuellement à tous les recrutables du canton et aux élèves des cours de perfectionnement post-scolaires et des arts et métiers, différentes tournées de propagande avec films ont été organisées. Cette action pourra s'intensifier à l'avenir par des conférences, des projections de films, des articles de presse et des affiches.

Le bureau cantonal s'est intéressé en outre à diverses organisations. C'est ainsi que quelques groupes prirent part, à titre de propagande, à la Fête cantonale de gymnastique et à la Fête cantonale de lutte, dans lesquelles des catégories spéciales leur avaient été réservées. Un challenge a été mis en compétition parmi les groupes I. P. qui ont pris part à la course d'estafettes « A travers Fribourg ». Enfin, pour la première fois, une « Course cantonale d'orientation » a été mise sur pied et a remporté un réel succès, en permettant à nos jeunes gens d'entrer en contact avec les membres actifs des sociétés de gymnastique et de sport de notre canton. Nous pensons ainsi contribuer à augmenter les effectifs de ces sociétés et promouvoir la création de nouveaux groupements sportifs. Pourtant, nous restons de l'avis que, dans nos campagnes, l'I. P. ne doit pas être pratiquée seulement en cercles fermés, mais qu'elle doit trouver son expression dans la vie de toute la communauté et par la collaboration de toute la jeunesse du village en âge de l'I. P.

Matériel et finances.

Nous avons de nouveau procédé à l'acquisition d'un certain matériel d'entraînement. Des perches à grimper ont pu être mises à la disposition de l'une ou l'autre commune. La Direction militaire cantonale a entrepris diverses démarches pour obtenir qu'un certain nombre de baraqués militaires soient mises à la disposition de l'I. P. Malheureusement, la commission de liqui-

dation du matériel d'armée n'a pu jusqu'ici donner suite à ce voeu, mais nous ne perdons pas l'espoir que les 47 baraques demandées pourront nous être attribuées. Il faut en effet remédier à l'insuffisance actuelle des installations, puisque, des 284 communes de notre canton, 218 ne disposent d'aucune place de gymnastique ou de sport ou de halle de gymnastique. Même si l'existence de halles n'est pas strictement indispensable à l'activité de l'I. P., il faut reconnaître qu'un gros travail pourrait, grâce à elles, être effectué durant l'hiver où nos bergers d'alpages sont encore dans la vallée et peuvent consacrer quelques loisirs à leur formation physique.

Pour autant que le 50 % de ses élèves réussissent l'examen, on peut dire que, financièrement, le moniteur reçoit actuellement une rémunération satisfaisante. Ce n'est pas encore le cas partout ; c'est pourquoi, il nous semble que les prochaines prescriptions devront davantage tenir compte de l'élément « entraînement ». Le moni-

teur doit aussi être indemnisé pour la peine qu'il se donne en faveur des élèves les plus faibles.

Conclusions.

Sur toute la ligne, au gré des possibilités, l'I. P. a marqué des progrès et elle se trouve en plein développement. L'enseignement de la gymnastique et des sports, loin d'être affaibli, sort revigoré de l'épreuve de force de la deuxième guerre mondiale. Un gros travail a été fourni par chacun de nos collaborateurs. Cela vaut aussi pour les membres du bureau cantonal, qui ont pris leur tâche particulièrement à cœur. Notre ardent désir de contribuer à assurer un meilleur avenir de la jeunesse fribourgeoise et notre inébranlable conviction de la valeur éducative de l'I. P. nous donneront la volonté et l'énergie de poursuivre notre effort sans défaillance.

Bureau de l'Instruction préparatoire

Le secrétaire :

STEINAUER.

Le président :

KALTENRIEDER.

Un sport délaissé

Ah ! il est bien loin le temps où Jean-Jacques écrivait les lignes ci-contre. Aujourd'hui, c'est le règne de la vitesse : on ne veut plus marcher, on ne sait plus marcher. Les enfants ne peuvent plus faire deux ou trois kilomètres pour se rendre à pied à l'école ; les jeunes gens et les jeunes filles ont presque tous une bicyclette ; les adultes espèrent tous, un jour, posséder une automobile. Et puis, il y a les autocars, les tramways, les trains, la flèche rouge, les avions, moyens de transport rapides et confortables. Ouvriers, employés, agriculteurs, artisans, industriels, docteurs ou vétérinaires, tous ont une machine pour se rendre au travail. On est pressé. On se lève tard. On devient lourd. On ne peut plus marcher longtemps. Il ne restera bientôt plus, comme marcheurs, que les vieillards qui s'en vont lentement faire leur promenade journalière, les alpinistes qui peuvent marcher en montagne... mais pas en plaine, les pêcheurs qui arpencent les berges des rivières... et les inspecteurs scolaires qui déambulent par monts et vaux.

Et pourtant, la marche n'est-elle pas l'exercice le plus naturel, le premier que nous aient appris nos parents ? N'est-elle pas indispensable à la vie normale de tout être ? N'est-elle pas la base même d'une bonne santé ? Oui, la base même d'une bonne santé ? Oui, la marche est tonique, vivifiante, souvent curative, elle maintient la souplesse et l'équilibre. Elle convient à tous, mais tout particulièrement à l'adulte que l'obésité menace ou dont la santé se trouble, faute d'exercice. Elle est attrayante, créative, à la portée de chacun, quel que soit l'âge. C'est le plus simple, le moins coûteux, le plus rationnel de tous les sports ; c'est une école de volonté, d'énergie, d'endurance, de cran.

Il existe deux sortes de marches, la marche en

flexion et la marche en extension. La marche en flexion, c'est la marche naturelle — 4 à 5 kilomètres à l'heure — que tout le monde pratique pour aller à son travail ou à ses affaires. C'est la marche du convalescent, du travailleur des champs, du touriste ; c'est la marche du soldat qui passe fièrement, entraîné par le rythme d'une fanfare. Pratiquons-la. Marchons. Une seule condition est à réaliser pour goûter les joies du tourisme pédestre : avoir de bonnes chaussures de cuir souple, larges, à semelles fortes, où le pied est à l'aise. Ne partez jamais avec des souliers neufs ou trop petits. — Voici le printemps, prends la route !

Dériaz Félix.

ÉCHOS D'AILLEURS

PARIS AURA DES STADES, DES VÉLODROMES ET DES TERRAINS DE JEU.

Au cours d'une conférence, le président de la commission mixte de la jeunesse et des sports du Conseil général a donné des renseignements sur le futur équipement sportif du département de la Seine.

Dotée d'un crédit de fr. 350.000.000.— qui sera certainement très suffisant, la commission a mis sur pied un programme qui embrasse tous les genres de sports et qui prévoit pour l'entraînement des athlètes et des jeunes, soixante piscines dont quarante à Paris : 1.800 terrains de sports dont 1.200 pour le basket-ball ; 65 gymnases à Paris et 115 en banlieue ; 60 pistes d'athlétisme à Paris et 140 en banlieue ; 80 terrains de rugby dont 30 en banlieue.

D'autre part la région parisienne aura 3 stades omni-sports dont un de 1.700 places et 3 de 30.000 places qui seront réservés au football.

Le cyclisme disposera de 6 vélodromes.

La commission envisage enfin l'établissement de très grands terrains dans les bois et parcs de la Seine dont un à Vincennes qui pourra contenir 100.000 personnes.